

Version 2.5., effective à compter du 03/02/2020

Ferratum Bank p.l.c. Dispositions générales des Conditions Générales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE FERRATUM

Ferratum Bank p.l.c. est une société anonyme de droit maltais, immatriculée sous le numéro C56251, agréée en tant qu'établissement de crédit par la *Financial Services Authority* maltaise (<http://www.mfsa.com.mt/>), dont le siège social est situé à ST Business Centre, 120 The Strand, Gzira GZR 1027, Malte. Les services d'accès à distance de Ferratum Bank incluent le site Internet Ferratum accessible *via* www.ferratumbank.com et l'application mobile Ferratum.

Vous pouvez contacter le service client Ferratum Bank par téléphone au +33 805 321 072 ou par e-mail à serviceassistance@ferratumbank.fr (vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet de Ferratum www.ferratumbank.com).

Les Conditions générales régissent à tout moment la relation commerciale entre le client et Ferratum Bank p.l.c. (ci-après dénommée la « Banque ») et sont constituées des présentes Dispositions générales et des documents suivants :

- [Conditions générales](#)
- [Fiche d'information du déposant](#)
- [Liste des tarifs](#)

Les conditions générales sont susceptibles d'être complétées par d'autres modalités régissant tout produit bancaire Ferratum supplémentaire auquel vous pourriez avoir souscrit.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 Dispositions générales

1.1 Les présentes conditions régissent la relation commerciale établie entre vous et la Banque et précisent tant les obligations de la Banque à votre égard que vos obligations envers la Banque, y compris celles concernant votre (vos) compte(s) de dépôt Ferratum.

1.2 La relation établie entre vous et Ferratum Bank p.l.c. sera régie par et soumise aux conditions de :

- les informations et déclarations fournies par vos soins au cours du processus d'intégration client, ainsi que toute autre déclaration et confirmation effectuée par vous dans le cadre de la relation commerciale et acceptée par la Banque;
- les présentes Conditions générales ;
- d'autres conditions spécifiques aux produits bancaires Ferratum auxquels vous pourriez avoir souscrit;
- la liste des tarifs ;

- tout mandat que vous pouvez avoir accordé à la Banque à tout moment ;
- toute autre condition déterminée périodiquement ou tout autre document que la Banque peut vous communiquer périodiquement.

- 1.3** La relation commerciale établie entre vous et Ferratum Bank p.l.c. se poursuivra pour une durée indéterminée, jusqu'à sa résiliation par vous ou par nos soins.
- 1.4** La relation commerciale établie entre vous et Ferratum Bank p.l.c. sera régie par le droit maltais, mais toute disposition générale, y compris toute protection obligatoire accordée en vertu du droit de la protection des consommateurs, s'appliquera.
- 1.5** Conformément à l'article L. 222-7 du Code de la consommation, vous demandez et autorisez expressément par la présente Ferratum Bank p.l.c. à vous fournir immédiatement les services visés dans les conditions générales régissant tout produit auquel vous auriez souscrit avant la fin de la période de rétractation, tel que précisé, par exemple, à l'article 47 des présentes Conditions générales ou à l'article 26 des Conditions générales régissant le compte d'épargne.
- 1.6** La Banque peut modifier les présentes conditions à tout moment, tel que stipulé à l'article 36 des Conditions générales ou à l'article 15 des Conditions générales régissant les objectifs d'épargne.
- 1.7** Les Conditions générales et toutes les autres modalités régissant les produits bancaires Ferratum supplémentaires auxquels vous auriez souscrit, tel que le compte d'épargne, vous seront communiquées en français et en anglais. En cas de disparité entre les deux langues, la version française prévaudra.
- 1.8** La principale langue régissant votre relation avec la Banque sera le français, mais vous pouvez également communiquer avec la Banque en anglais, sur demande expresse. Vous pouvez obtenir, sur demande et à tout moment, une version papier des conditions en vigueur à la date de votre demande, en contactant le service client de la Banque par e-mail à serviceassistance@ferratumbank.fr ou par le biais de votre Compte en ligne.

2 Définitions

Dans les présentes Conditions générales (ainsi que dans toutes les autres modalités expressément précisées), les termes en gras auront la signification suivante :

Compte(s) : désigne tous les comptes de dépôt et futurs comptes ouverts par la Banque à votre nom, y compris tous les montants ou soldes y figurant, tous les intérêts courus ou courants et droits associés. Sauf disposition contraire, toute référence au terme « Compte » est une référence à votre (vos) compte(s) de dépôt. Un compte ouvert à la Banque ne peut être détenu que par une personne physique agissant en son nom propre. Chaque compte est identifié par son IBAN respectif et sera associé à la personne ayant ouvert un nouveau compte.

Prestataire de service d'informations sur le compte – la définition doit être identique à celle de la Directive européenne 2015/2366, un prestataire de service de paiement ayant des activités commerciales liées à des services d'informations sur les comptes.

Service d'information sur le compte – la définition doit être identique à celle de la Directive européenne 2015/2366, service en ligne rendu par un prestataire de service d'information sur le compte pour fournir des informations consolidées sur les comptes à la demande du client.

Compte(s) associé(s) : désigne le(s) compte(s) de dépôt associé(s) au compte principal et libellé(s) en une devise autre que l'euro. Toute transaction exécutée par le biais de la carte dans la devise de l'un des comptes associés est débitée dudit compte associé (sous réserve que le solde figurant au crédit dudit compte associé soit suffisant).

Banque : désigne Ferratum Bank, p.l.c., société anonyme de droit maltais, immatriculée sous le numéro C56251, agréée en tant qu'établissement de crédit par la *Financial Services Authority maltaise* (<http://www.mfsa.com.mt/>), ayant son siège social établi à ST Business Centre, 120 The Strand, Gzira GZR 1027, Malte et exerçant en France sous le régime de la libre prestation de services conformément à la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Service d'assistance client de la Banque : désigne le service client de la Banque, pouvant être contacté par messagerie ou par téléphone au +33805321072, par e-mail à serviceassistance@ferratumbank.fr et par courrier à Ferratum Bank p.l.c., ST Business Centre, 120 The Strand, Gzira GZR 1027, Malte.

Booster : solution logicielle associée à votre compte d'épargne vous permettant d'atteindre ou de dépasser vos objectifs en matière d'épargne en transférant automatiquement des fonds, conformément aux paramètres que vous aurez définis, de votre compte principal vers votre compte d'épargne.

Jour ouvré : désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou tout jour férié international, pendant lequel les devises peuvent être négociées.

Carte ou cartes : désigne la carte Ferratum, ou toute autre carte pouvant être émise par la Banque au cours de la relation commerciale.

Titulaire de la carte : désigne toute personne pour laquelle une carte a été émise par la Banque.

Devise : la devise du compte Principal (euros) ouvert à votre nom par la Banque après réalisation du processus d'intégration, ainsi que la devise du (des) compte(s) associé(s) ouvert à votre nom par la Banque.

Heure limite : désigne toute heure à l'issue d'un jour ouvré lorsque les systèmes de la Banque sont suspendus, en tout ou en partie, à des fins d'actualisation. L'heure limite est fixée à 15h00 CET.

Fonctionnalité 3D Secure : désigne la méthode avancée d'authentification du client pour traiter les paiements en ligne par l'intermédiaire de la carte Ferratum.

Commerçant 3D Secure : désigne toute personne qui détient, gère ou exploite l'établissement marchand par l'intermédiaire d'un site internet, qui est abonné à la fonctionnalité 3D Secure pertinente et qui accepte des paiements en ligne pour les produits et/ou les services achetés par l'intermédiaire du site internet du commerçant.

Dépôt : désigne la réception/le transfert de fonds sur le(s) compte(s).

EEE : désigne les pays situés dans l'Union européenne, ainsi que le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

Preuve de votre Identité : désigne une copie claire et lisible d'un document authentique, en cours de validité, émis par un gouvernement et contenant une preuve photographique d'identité, entre autres :

- (i) carte d'identité nationale (copie recto/verso) ou équivalent local, et/ou (ii) passeport (copie de la photo et des informations).

Carte Ferratum : désigne la carte de débit délivrée par la Banque aux clients, pour lesquels un compte a été ouvert ;

Compte de dépôt Ferratum : désigne les comptes non porteurs d'intérêts que vous avez ouverts à la Banque (y compris le compte principal et le(s) compte(s) associé(s), à l'exception du compte d'épargne, sauf stipulation contraire.

Application mobile Ferratum : désigne le logiciel que vous pouvez installer sur votre propre appareil mobile et par le biais duquel vous pouvez :

- gérer votre carte Ferratum ;
- vérifier votre solde et les fonds à votre disposition ;
- consulter l'historique de vos transactions récentes ;
- transférer des fonds entre vos comptes ou vers des comptes tiers ;
- avoir accès à la gamme de services proposés par la Banque ;
- gérer votre compte d'épargne, y compris les options booster.

Documents d'identification : désigne les documents sur lesquels la Banque se fonde aux fins de déterminer votre identité et/ou votre adresse de résidence permanente, dont l'accès peut être exigé dans le cadre des documents d'ouverture ou à tout moment au cours de la relation commerciale avec la Banque.

Virement entrant: virement électronique de votre compte principal vers votre compte d'objectif d'épargne.

MobileTan : code alphanumérique qui doit être utilisé pour autoriser une transaction de paiement unique, qui sera fourni au client par SMS sur le terminal mobile du client.

CMF : désigne le Code monétaire et financier.

Heures de bureau : entre 7h00 et 22h00 CET les jours ouvrés.

Compte en ligne : l'application mobile Ferratum, par l'intermédiaire de laquelle vous pouvez accéder à votre Profil et aux différents services offerts par la Banque.

Inscription en ligne : désigne le formulaire en ligne que vous devez remplir aux fins d'ouvrir votre compte(s). Ce formulaire peut être rempli au moyen de l'application mobile Ferratum.

Historique des transactions en ligne : désigne une liste indiquant toutes les transactions (y compris retraits, paiements entrants, paiements sortants et intérêts versés, le cas échéant) exécutées sur les comptes. Cet historique est disponible sur votre Compte en ligne.

Dépôt d'ouverture : désigne le premier paiement effectué sur votre (vos) compte(s) de dépôt.

Heures d'ouverture : désigne les heures d'ouverture du service d'assistance à la clientèle de la Banque, actuellement vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Les

heures d'ouverture peuvent être modifiées à tout moment, tel qu'indiqué sur le site Internet de la Banque.

Virement sortant: virement électronique de votre compte d'épargne vers votre compte principal.

Prestataire de service d'initiation de paiement : la définition doit être identique à celle de la Directive européenne 2015/2366, un prestataire de service de paiement ayant des activités commerciales de services d'initiation de paiement.

Service d'initiation au paiement : la définition doit être identique à celle de la Directive européenne 2015/2366, service rendu par le prestataire de service d'initiation de paiement pour initier un ordre de paiement à la demande du client concernant les comptes.

Mot de passe : désigne la suite de caractères sécurisée devant être indiquée par vos soins afin d'accéder à tout ou partie à votre Compte en ligne.

Données à caractère personnel : les données à caractère personnel du client, telles que définies dans le cadre de la politique de confidentialité de la Banque.

Code PIN : désigne la séquence de six chiffres utilisés comme code secret afin d'accéder à votre Compte en ligne, conjointement à votre identifiant.

Compte principal : désigne le compte de dépôt Ferratum libellé en EUR et associé à la carte, depuis lequel des transactions au moyen de la carte sont effectuées en EUR ou dans toute devise autre que la devise dans laquelle un compte associé est débité (sous réserve que le solde figurant au crédit du compte principal soit suffisant).

Profil : désigne vos comptes et les transactions exécutées en tant que client de la Banque.

Temps réel : désigne un traitement immédiat.

Compte d'épargne : désigne le compte bancaire dont vous êtes titulaire auprès de la Banque, qui est exclusivement consacré à la gestion de votre épargne. Le compte d'épargne est directement, strictement et exclusivement lié à votre compte de dépôt Ferratum, ce qui signifie que des fonds peuvent être virés de n'importe lequel de vos comptes de dépôt Ferratum vers votre compte d'épargne et que votre compte d'épargne est débité en faveur de n'importe lequel de vos comptes de dépôt Ferratum.

Code secret : désigne le Code PIN de votre carte Ferratum.

Informations de sécurité : désigne votre mot de passe, votre identifiant, votre code PIN, votre code de sécurité et MobileTAN.

SEPA : espace unique de paiement en euros.

Relevé : désigne une liste officielle indiquant toutes les transactions exécutées et/ou tous les frais applicables à votre(vos) compte(s) au cours d'une période prédéterminée ou sélectionnée, y compris retraits, dépôts, intérêts accumulés sur votre compte (le cas échéant), retenues à la source fiscale des intérêts accumulés (le cas échéant) et toute autre activité exercée sur le compte, selon le cas.

Site Internet de la Banque : actuellement <https://www.ferratumbank.com/fr/>.

Identifiant : désigne l'identifiant unique vous permettant d'accéder à votre Compte en ligne.

Nous, nos, notre : désigne Ferratum Bank p.l.c. ou la Banque, tel que ce terme est défini ci-dessus.

Vous, vos, votre : désigne (i) la personne étant actuellement ou par la suite titulaire d'un compte ou souhaitant le devenir ; et (ii) la personne souscrivant actuellement ou par la suite aux produits proposés par la Banque.